

ETAT ACTUEL DES CAUSES DE BEATIFICATION ET DE CANONISATION DANS L'ORDRE DE ST DOMINIQUE

Rapport du Postulateur présenté au Chapitre Général
des Dominicains tenu à Rome, au Collège Angélique,
du 6 au 11 Septembre, 1910.

1.—Causes procédant par voie de " Non-Culte, " à la Béatification formelle et solennelle :

Diocèse de ST.-FLOUR, en France. La Vén. Agnès de Jésus, religieuse professe de notre Ordre, décédée en 1634. (Encore désignée sous le nom d'Agnès de Langeac ; célèbre par ses rapports avec le Vén. M. Ollier, fondateur de S. Sulpice). Le Décret touchant l'héroïcité de ses vertus a été rendu le 19 mars, 1808. Un seul miracle a été reconnu par procès Apostolique, et quatre sont requis pour qu'on puisse procéder à la Béatification solennelle.

2.—BRAGA, en Portugal. Le Vén. Barthélemi des Martyrs, Archevêque de cette ville, décédé en 1590. L'héroïcité des vertus a été décrétée, le 23 mars, 1845, mais aucun miracle n'a pu être encore attesté, par témoins oculaires, dans un procès Apostolique.

3.—MONTEFIASCONE, Province de Viterbe, Italie. La Vén. Marie Gertrude Salandri, Religieuse professe de notre Ordre, décédée en 1748, et dont les vertus ont été reconnues et approuvées le 19 février, 1884. Aucun miracle n'a été encore attesté.

Tous les chrétiens devraient s'intéresser à la Béatification prochaine de ces trois Vénérables, célèbres par leurs vertus et les services qu'ils ont rendus à l'Eglise, mais surtout ceux qui appartiennent à l'Ordre de St. Dominique, c'est-à-dire nos tertiaires, les confrères du S. Rosaire, de la Ligue du Saint nom de Dieu, de la Milice Angélique et du T. S. Sacrement. Nous souvenant qu'ils sont des nôtres, travaillons à leur glorification, en invoquant leur secours avec foi et persévérance